



HEBDO



TOUS AU STADE
LUNDI 06 NOVEMBRE 2023 - 18H30

CHAMOIS NIORTAIS FC (1925)
RED STAR FC (1897)

Sponsors: Cheminées Poujoulat, MACIF, MAIF, CA Charente-Maritime Deux-Sèvres, FFF

COORDONNÉES

Siège social et adresse postale :
23, Rue Pied de Fond
B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX

Accueil :

Legé Annie
Mahaoui Hakim
Poirault Jean-Luc
Laville Jean-Marc

Site officiel et E-mail :

<https://foot79.fff.fr>
district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi
08 h 00 - 17 h 00
Le vendredi
08 h 00 - 16 h 00
(d'Avril à octobre)
08 h 00 - 17 h 00
(de novembre à mars)

RÉUNIONS MANIFESTATIONS

Lundi 30 octobre 2023

Réunion décentralisée
à St Aubin le Cloud à 20h30.

Détections u13 (plusieurs sites)
-Thouars à 10h
-Parthenay à 13h45
-Niort à 17h15

Le District de Football des Deux-Sèvres, en étroite collaboration avec les Chamois Niortais FC et ses partenaires majeurs, vous invitent au stade le **Lundi 06 novembre 2023** à l'occasion de la rencontre **NIORT CHAMOIS – RED STAR**.

Comment s'inscrire ? 🤔

Rien de plus simple : chaque club du département a reçu un lien sur sa messagerie officielle pour commander ses places (avant le 31 octobre). 🕒

Alors rapprochez-vous du/de la secrétaire de votre club ! 😍

SOMMAIRE

Comité Directeur	P 02
Commissions Sportive - Litiges et Contentieux	P 18
Commission des Jeunes	P 20
Commission d'Arbitrage	P 22
Commission FOR-PRO-COM	P 23
Avis aux clubs	P 24
Infos des clubs	P 30
Nos Partenaires	P 34

COMITE DIRECTEUR

Procès verbal n°1 du 13 septembre 2023

PRESENTS :

Président : M. GUIGNARD Daniel

Membres : Mme SARRAZIN Claire

MM. BARBOTIN Jean-Claude - BAUDOUIN Gilles - BERTAUD Jean-Luc – BODIN Dany - BONNET Franck - CHATELLIER Mickaël - DELAVALD Bernard - DENIAU Jean Paul – GAUVIN Francis - GODET Jean-Pierre - LAMARQUE Dominique - LAROCHE Pierre - LIAIGRE Alain - MAZURIE James - NOIRALT Fabrice – OUVRARD Jacques - PETIT Jean - PRUNIER Jacky – ROUGER Alain

Membres cooptés : MM. BERNARD Benjamin - BOURDEVERRE Jérôme - PORCHER Michel

EXCUSES :

Mme. RULLIER Maryse

MM. BOURON Benoît - GODET Jean-Marie - MALEN Jérôme - MASSE Jean-Yves – PARNAUDEAU Romain - THIBAUD Jean-Luc - Dr. ZACCHEO Emmanuel

Chargé de mission : Mr. LACROIX Pierre

Membre coopté : Mr. HERCE Ronan

Membre invité : Mr GRIMPRET Christophe



ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER COMITE DIRECTEUR EN DATE DU 26 JUIN 2023 PARU DANS LE JOURNAL ELECTRONIQUE N° 33 EN DATE DU VENDREDI 30 JUIN 2023.

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président souhaite la bienvenue à tout le monde et ouvre la réunion.

INFORMATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT :

- ★ 2023/2024 nouvelle saison et dernière saison de notre mandature.
- ★ La règle des moins de 23 ans s'applique vraiment sur l'âge jusqu'au mois de juin après ce sont des + de 23 ans
- ★ Rappel : les joueurs qui sont équipés d'un bracelet électronique judiciaire ont parfaitement le droit d'être licenciés et jouer.
- ★ Changement de poste : Arthur POINCET est maintenant installé en remplacement de Jean Marc, lequel s'installe au poste du secrétariat pour le futur remplacement d'Annie qui fait valoir ses droits à la retraite.
- ★ Une offre est faite aux clubs par la LFNA sur les tablettes. Coût de la tablette 173€, coût pour les clubs 35€ (subventionné pour 40% par la Ligue et 40% par le District)
- ★ Opération mini-buts coût 300€, coût club 60€ (subventionné pour 40% par la Ligue et 40% par le District),
- ★ Suite au séisme marocain, la Ligue lance une participation d'aide, le District y participera à hauteur de 300 €.

Le Président et les Membres du Comité Directeur renouvellent leurs sincères condoléances à A. ROUGER et sa famille suite au décès de son père ainsi qu'à la famille de Clément PIPET jeune arbitre de la Venise Verte.

Alexandre RAMBAUD est coopté comme membre du Comité Directeur à l'unanimité des membres élus, il est Président de la Commission de Jeunes.

COMITE DIRECTEUR

TARIFS 2023-2024

TARIFS 2023/2024	
1 - COTISATIONS	
FONCTIONNEMENT :	
<i>Par licence :</i>	
<i>Prélèvement licence dite « Active »</i>	
Séniors/Vétérans – U19/U18 – U17/U16 – U15/U14 – U13/U12	3,50 €
Foot d'Animation et diversifié	1,75 €
DIVERS :	
Licence Ayant-droit	28,30 €
Licence membre Observateur/Accompagnateur (non licencié dans un club)	28,30 €
2 - DROITS D'ENGAGEMENT	
CHAMPIONNATS	
Départemental 1	145,00 €
Départemental 2	136,00 €
Départemental 3	134,00 €
Départemental 4	129,00 €
Départemental 5	110,00 €
U19 Inter-Districts (79/86)	41,00 €
Féminines à 8 Seniors du Poitou (Gestion District 79)	33,00 €
Futsal Féminin seniors	26,00 €
Féminines U16/U18 à 11 (Gestion District 79)	23,50 €
Féminines U14/U17 à 8 (Gestion District 79)	23,50 €
Féminines Futsal U14/U17	26,00 €
Féminines Futsal U11/U13	26,00 €
Futsal Brassage	26,00 €
U18	41,00 €
U17 -1ère, 2ème et 3ème Division-	41,00 €
U15 -1ère, 2ème et 3ème Division-	38,00 €
U15 à 7	38,00 €
U13 -1ère, 2ème, 3ème et 4ème Division-	38,00 €
U12 Critérium	22,00 €
U11 - Niveau 1, 2 et 3-	25,00 €
Plateaux U7 et U9	GRATUIT
COUPES et CHALLENGES	
Coupe DEUX-SEVRES	114,00 €
Coupe SABOUREAU	86,00 €
Coupe des Réserves	41,00 €
Coupe U19 Inter-Districts (79/86)	46,00 €
Coupe Futsal Deux-Sèvres	29,00 €
Coupe Féminines à 8 Seniors du Poitou (gérée par le District 79)	33,00 €
Challenge Féminines à 8 Seniors Gislaïne Charrier	27,00 €
Coupe Départementale U18	33,00 €
Coupe Départementale U17	33,00 €
Coupe Angélique U16/U17	33,00 €
Coupe Départementale U15	28,00 €
Coupe Angélique U14/U15	28,00 €
Coupe Festival Foot U13 Masculins	22,00 €
<i>Tournois Jeunes et Seniors</i>	25,00 €

COMITE DIRECTEUR

TARIFS 2023/2024

3 - PART SUR RECETTE (Forfaits par rencontre)

COUPE DEUX-SEVRES

Tarifs des entrées

1/4 de Finales	4,00 €
1/2 Finales	5,00 €
Finale	6,00 €

Forfait recette

1er au 3ème tour	17,00 €
4ème et 5ème tour	26,00 €
6ème tour et plus	50,00 €
1/4 de finales >30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + forfait délégué(s) 24,00 €.	
1/2 finales >30% recette brute ou sur minimum recette (1 000,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.	
Finale >30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.	

COUPE SABOUREAU

Tarifs des entrées

1/4 de Finales	3,00 €
1/2 Finales	4,00 €
Finale	5,00 €

Forfait recette

1er au 3ème tour	12,00 €
4ème et 5ème tour	17,00 €
6ème tour et plus	32,00 €
1/4 de finales	50,00 €
1/2 finales >30% recette brute ou sur minimum recette (500,00 €) + Prise en charge déplacement délégués.	
Finale >30% recette brute + Prise en charge déplacement délégués.	

COUPE DES RESERVES

Forfait recette

1er au 3ème tour	10,00 €
1/8 de finales	15,00 €
1/4 de finales	30,00 €
1/2 finales	48,00 €

4 - ARBITRES

INDEMNITE KILOMETRIQUE (barème LFNA) - trajet le plus court

Indemnité kilométrique (par km aller/retour)	0,446 €
Minimum à percevoir (60 km aller/retour)	26,76 €

INDEMNITE DE MATCH

Championnat SENIORS D1 - Coupes Seniors (Deux-Sèvres - Saboureau - Réserves) > Centre	34,00 €
Championnat SENIORS D1 - Coupes Seniors (Deux-Sèvres - Saboureau - Réserves) > Assistant	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Centre	31,00 €
Championnat SENIORS D2/D3/D4/D5 > Assistant	27,00 €
Championnats et coupes à 8 FEMININES > Centre	31,00 €
Championnats et Coupes FUTSAL (forfait arbitre centre)	20,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 > Centre	26,00 €
Championnats et coupes U13 - U15 - U17 - U18 > Assistants	22,00 €

COMITE DIRECTEUR

TARIFS 2023/2024	
5 - STATUT DE L'ARBITRAGE	
1 ^{ère} Année d'infraction	
D1	120,00 €
D2 - D3 - D4 -	50,00 €
2 ^{ème} Année d'infraction >	Amende DOUBLEE x2
3 ^{ème} Année d'infraction >	Amende TRIPLEE x3
4 ^{ème} Année d'infraction >	Amende QUADRUPLEE x4
6 - DROITS ET FRAIS DE DOSSIER	
Réserve et réclamation d'avant match	39,00 €
Réserve et réclamation d'après match	74,00 €
Appel devant la Commission d'Appel de la Ligue :	
- autre que faits disciplinaires	110,00 €
- faits de discipline (frais de dossier)	110,00 €
Appel devant la Commission d'Appel du District :	
- autre que faits disciplinaires	77,00 €
- faits de discipline (frais de dossier 111 Euros + frais de déplacement 100 Euros)	211,00 €
7 - AMENDES SPORTIVES	
Instruction d'un dossier	34,00 €
Amende pour absence non excusée à une audition	34,00 €
Amende pour absence de rapport demandé	34,00 €
Instruction d'un dossier intempéries	33,00 €
Amende par commission à fixer par celle-ci	A fixer
Amende au club dont l'arbitre désigné ne s'est pas déplacé	16,00 €
Amende au club organisant un tournoi U6/U9 lors de la Journée Nationale Débutant	300,00 €
Amende au club participant à un tournoi U6/U9 (département et hors) lors de la JND	50,00 €
Forfaits Championnat	
1 ^{ère} et 2 ^{ème} Division	
> 1er Forfait	42,00 €
> 2 ^{ème} Forfait	63,00 €
> 3 ^{ème} Forfait	84,00 €
3 ^{ème} et 4 ^{ème} Division	
> 1er Forfait	42,00 €
> 2 ^{ème} Forfait	52,00 €
> 3 ^{ème} Forfait	63,00 €
> Pour les équipes de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} division, l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera triplée. > Pour les équipes de 3 ^{ème} et 4 ^{ème} division, l'amende du forfait lors des trois dernières journées sera doublée.	
5 ^{ème} Division - Futsal - U19 - U18 - Féminines et Coupes Départementales	
> 1er Forfait	32,00 €
> 2 ^{ème} Forfait	32,00 €
> 3 ^{ème} Forfait	32,00 €
Jeunes District (des U13 aux U17) et Féminines	21,00 €
> 1er Forfait	21,00 €
> 2 ^{ème} Forfait	21,00 €
> 3 ^{ème} Forfait	21,00 €
Amende forfait finales jeunes District	84,00 €

COMITE DIRECTEUR

TARIFS 2023/2024	
7 - AMENDES SPORTIVES (suite)	
Licence manquante (toutes catégories) / par licence	6,00 €
Feuille de match "papier" en retard :	25,00 €
Feuille de match "informatisée" - transmission tardive :	25,00 €
Absence aux Assemblées Générales	
Clubs dont le niveau le plus élevé de l'équipe 1 est de Ligue	84,00 €
1ère, 2ème et 3ème Division Départementale	73,00 €
Autres divisions départementales	63,00 €
Absence aux réunions décentralisées (seniors, jeunes et féminines) et de formations	31,00 €
8 - AMENDES DISCIPLINAIRES	
Instruction d'un dossier :	34,00 €
Non envoi de rapport :	34,00 €
Le tarif des amendes ci-dessous correspondent à des sanctions disciplinaires qui concernent des faits de jeu mineurs qui ne mettent pas en cause l'intégrité physique ou morale des joueurs, éducateurs, dirigeants, officiels et spectateurs.	
1er Avertissement	15,00 €
2ème Avertissement	18,00 €
3ème Avertissement ou récidive dans le délai	31,00 €
Faits disciplinaires Joueur expulsé	41,00 €
Evocation	41,00 €
9 - FRAIS DE DEPLACEMENTS	
Membres élus et cooptés par km A/R (trajet le plus court)	0,44€
Salariés par km A/R	0,44€
Observateurs Arbitres Seniors - Jeunes - (plafond de 100 kms aller/retour)	0,44€
Accompagnateurs nouveaux arbitres Forfait	30,00 €
10 - DIVERS	
Frais d'un repas pour un membre élu - Membre de Commission - Arbitre -	6,00 €
Location Ethylofest	15,00 €
Prix des embouts	0,30 €
Cautions Ethylofest	700,00 €
Informations	
<p>1- Seront portés automatiquement au débit des clubs concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les amendes «sportives» pour: frais de dossier, forfaits, feuilles de matches et feuilles de recettes en retard, licences manquantes, infraction au statut de l'arbitrage, modifications au calendrier, absence aux A.G., l'engagement des arbitres <p>2 - Les droits de confirmation de réserves, les droits de réclamation, d'évocation et les droits d'appel ou frais de dossier sont soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> débités sur le compte du club concerné. jointés à l'envoi recommandé sous forme de chèque établi à l'ordre du «District des Deux-Sèvres de Football». <p>Les réserves et réclamations peuvent également être confirmées par l'envoi dans les 48 heures (24 heures pour les coupes et challenges) soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'un courrier électronique avec la messagerie Zimbra. d'une simple télécopie avec en-tête du club obligatoire. <p>Le compte du club réclamant est automatiquement débité du montant du droit de confirmation.</p> <p>3 - La Commission des Finances du District des Deux-Sèvres de Football est chargée de faire appliquer les sanctions prévues par le règlement financier de la LFNA en cas de défaut de paiement.</p>	
<p>Relevés de compte club uniquement par prélèvement automatique</p> <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} situation au 30/11/23 paiement le 11/12/2023 (Dont les engagements des équipes jeunes et seniors 23/24) 2^{ème} situation au 28/02/24, paiement le 15/03/2024 3^{ème} situation au 15/06/24, paiement le 30/06/2024 	
<p>A tout moment, les clubs peuvent consulter leur « relevé de compte clubs » en allant sur : FOOTCLUBS à Menu à Organisation à Etat du compte</p>	
<p>Prélèvement automatique des frais d'arbitrage</p>	
<p>Le prélèvement automatique est obligatoire pour le paiement des frais d'arbitrage des matchs de championnat de D1 - D2 - D3 - D4 avec 10 Prélèvements mensuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les 9 premiers de septembre 2023 à mai 2024 d'un montant identique (calculé sur la base des frais d'arbitrage de la saison N-1) soit : ✓ Départemental 1 : 240 € ✓ Départemental 2 : 220 € ✓ Départemental 3 : 70 € ✓ Départemental 4 : 70 € ☐ Départemental U18 -1ère Division- : 70 € ✓ Départemental U17 -1ère Division- : 70 € ✓ Départemental U15 -1ère Division- : 70 € - Le dixième en juin 2024 pour régularisation. - Le montant sera débité le 25 du mois. 	

Les tarifs pour la saison 2023/2024 sont adoptés par le Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents.

COMITE DIRECTEUR

ACCESSIONS ET RETROGDATIONS SAISON 2023-2024

Championnats séniors :

DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES										
Compétitions Séniors : Accessions et Rétrogradations en fin de saison 2023/2024										
VIEN(NENT) DE R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
D1 : 1 X 12 = 12 clubs										
Monte en R3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Vient de D2	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Descend en D2	2	2	2	3	4	5	4	5	6	7
SOIT SAISON 2023-2024	12	12	12	12	12	12	14	14	14	14
D2 : 2 X 12 = 24 clubs										
Vient de D1	2	2	2	3	4	5	4	5	6	7
Monte en D1	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Vient de D3	6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
Descend en D3	4	4	4	5	6	7	6	7	8	9
SOIT SAISON 2023-2024	24									
D3 : 4 X 12 = 48 clubs										
Vient de D2	4	4	4	5	6	7	6	7	8	9
Monte en D2	6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
Vient de D4	10	9	8	7	6	5	6	6	6	6
Descend en D4	8	8	8	8	8	8	8	9	10	11
SOIT SAISON 2023-2024	48									
D4 : 5 X 12 = 60 clubs										
Vient de D3	8	8	8	8	8	8	8	9	10	11
Monte en D3	10	9	8	7	6	5	6	6	6	6
Vient de D5	8	7	6	6	6	6	8	7	6	6
Descend en D5	6	6	6	7	8	9	10	10	10	11
SOIT SAISON 2023-2024	60									
D5 : Nombre de poules en fonction du nombre d'engagements										
Vient de D4	6	6	6	7	8	9	10	10	10	11
Monte en D4	8	7	6	6	6	6	8	7	6	6
SOIT SAISON 2023-2024 : Nombre de poules en fonction du nombre d'engagements										

N.B. La commission se réserve le droit d'apporter des remaniements éventuels en fonction d'événements ponctuels et imprévus.
 N.B. En fin de saison 2023/2024 il sera fait application des dispositions de l'Art.15 des règlements généraux de la L.F.N.A.

Les accessions et rétrogradations Seniors sont adoptées à l'unanimité, par les membres du Comité Directeur.

COMITE DIRECTEUR

COMMISSION DES JEUNES

Récapitulatif des équipes engagées en :

Championnat Départemental :

- 108 équipes U11
- 28 équipes U12
- 100 équipes U13
- 52 équipes U15
- 32 équipes U17
- 10 équipes U18

Championnat Régional :

- 9 équipes U14
- 5 équipes U15
- 6 équipes U16
- 5 équipes U17
- 7 équipes U18



COMMISSION FEMINISATION

Championnat Seniors :

- A 11 : 31 équipes réparties en D1, D2 et D3, dont 13 équipes dans le 79 et 17 de la Vienne.
- A 8 : 16 équipes, dont 6 du 79 et 10 du 86.

Championnat Jeunes :

Deux nouvelles catégories apparaissent à la demande de la FFF et de la LFNA.

- U18 : 18 équipes sont engagées sur le pôle, soit le 1er pôle de la Ligue, ce qui donne droit à 2 qualifiées pour la phase élite en Ligue.
- U14/U17 à 8 : 20 équipes engagées dont 9 du 79 et 11 du 86. Le championnat se déroulera en 3 phases
- U15 (nouvelle catégorie) : 10 équipes engagées dont 5 du 79 et 5 du 86.
- U13 : 22 équipes engagées dont 10 dans le 79 et 12 du 86. Championnat en 3 phases.



COMMISSION FOOT EVEIL



Réunion à Melle des responsables de Secteur Foot Eveil du département pour organiser la saison et donner les grandes dates :

- Dernière quinzaine de décembre plateaux de Noël au profit des Restos du Cœur
- Journée Nationale du Foot Eveil à Bressuire le 8 juin 2024.

COMITE DIRECTEUR

COMMISSION DE DISCIPLINE

Le Règlement Disciplinaire FFF vient de changer. A partir de l'article 7, les mesures sont conséquentes puisque les sanctions sont doublées. A l'attention des clubs, il faut donc bien le lire, s'en imprégner et le faire savoir aux licenciés, c'est important.

ARTICLE 7 : COMPORTEMENT OBSCENE



JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	4 matchs de suspension	+ 40 € d'amende
		Hors rencontre	5 matchs de suspension	+ 40 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	3 matchs de suspension	
		Hors rencontre	4 matchs de suspension	

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	3 mois de suspension	+ 50 € d'amende
		Hors rencontre	4 mois de suspension	+ 50 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	10 matchs de suspension	
		Hors rencontre	3 mois de suspension	

COMITE DIRECTEUR

ARTICLE 8 : COMPORTEMENT INTIMIDANT / MENAÇANT

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	10 matchs de suspension	+ 60 € d'amende
		Hors rencontre	15 matchs de suspension	+ 60 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 matchs de suspension	
		Hors rencontre	6 matchs de suspension	

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	7 mois de suspension	+ 100 € d'amende
		Hors rencontre	9 mois de suspension	+ 100 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	14 matchs de suspension	
		Hors rencontre	5 mois de suspension	

ARTICLE 9 : COMPORTEMENT RACISTE / DISCRIMINATOIRE

JOUEUR

Quelle que soit la victime	10 matchs de suspension	+ 100 € d'amende
----------------------------	-------------------------	------------------

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

Quelle que soit la victime	5 mois de suspension	+ 100 € d'amende
----------------------------	----------------------	------------------

COMITE DIRECTEUR

ARTICLE 10 : BOUSCULADE VOLONTAIRE

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	1 an de suspension	+ 100 € d'amende
		Hors rencontre	2 ans de suspension	+ 100 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	5 matchs de suspension	
		Hors rencontre	7 matchs de suspension	

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	15 mois de suspension	+ 120 € d'amende
		Hors rencontre	30 mois de suspension	+ 120 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	12 matchs de suspension	
		Hors rencontre	4 mois de suspension	

ARTICLE 11 : TENTATIVE DE BRUTALITE / TENTATIVE DE COUP

VICTIME	Officiel	Rencontre	1 an de suspension	+ 100 € d'amende
		Hors rencontre	30 mois de suspension	+ 100 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	6 matchs de suspension	
		Hors rencontre	8 matchs de suspension	

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	18 mois de suspension	+ 120 € d'amende
		Hors rencontre	3 ans de suspension	+ 120 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 mois de suspension	
		Hors rencontre	6 mois de suspension	

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

COMITE DIRECTEUR

ARTICLE 12 : CRACHAT

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	30 mois de suspension	+	100 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	6 matchs de suspension	+	75 € d'amende
		Hors rencontre	8 matchs de suspension	+	75 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	18 mois de suspension	+	120 € d'amende
		Hors rencontre	3 ans de suspension	+	120 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 mois de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	6 mois de suspension	+	100 € d'amende

ARTICLE 13.1 : ACTE DE BRUTALITE / COUP SANS BLESSURE OU AVEC BLESSURE UNIQUEMENT OBSERVEE PAR L'ARBITRE

VICTIME	Officiel	Rencontre	4 ans de suspension	+	150 € d'amende	
		Hors rencontre	6 ans de suspension	+	150 € d'amende	
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	4 matchs de suspension	/	
			Hors action de jeu	7 matchs de suspension	+	50 € d'amende
	Hors rencontre		10 matchs de suspension	+	100 € d'amende	

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	6 ans de suspension	+	200 € d'amende
		Hors rencontre	8 ans de suspension	+	200 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	6 mois de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

COMITE DIRECTEUR

ARTICLE 13.2 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre		6 ans de suspension	+ 200 € d'amende
		Hors rencontre		10 ans de suspension	+ 200 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	5 matchs de suspension	+ 50 € d'amende
			Hors action de jeu	8 matchs de suspension	+ 80 € d'amende
		Hors rencontre		12 matchs de suspension	+ 100 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	8 ans de suspension	+ 250 € d'amende
		Hors rencontre	12 ans de suspension	+ 250 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	9 mois de suspension	+ 150 € d'amende
		Hors rencontre	18 mois de suspension	+ 200 € d'amende

ARTICLE 13.3 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL, ENTRAINANT UNE ITT INFERIEURE OU EGALE A 8 JOURS

VICTIME	Officiel	Rencontre		14 ans de suspension	+ 200 € d'amende
		Hors rencontre		18 ans de suspension	+ 200 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	9 matchs de suspension	+ 50 € d'amende
			Hors action de jeu	1 an de suspension	+ 100 € d'amende
		Hors rencontre		2 ans de suspension	+ 150 € d'amende

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	16 ans de suspension	+ 250 € d'amende
		Hors rencontre	20 ans de suspension	+ 250 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	2 ans de suspension	+ 200 € d'amende
		Hors rencontre	4 ans de suspension	+ 200 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

COMITE DIRECTEUR

ARTICLE 13.4 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL, ENTRAINANT UNE ITT SUPERIEURE A 8 JOURS

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre		18 ans de suspension	+	250 € d'amende
		Hors rencontre		26 ans de suspension	+	250 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	15 matchs de suspension	+	100 € d'amende
			Hors action de jeu	3 ans de suspension	+	150 € d'amende
		Hors rencontre		5 ans de suspension	+	200 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	20 ans de suspension	+	300 € d'amende
		Hors rencontre	30 ans de suspension	+	300 € d'amende
	Joueur / Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	5 ans de suspension	+	250 € d'amende
		Hors rencontre	7 ans de suspension	+	250 € d'amende



Pour les chapitres 9 à 13 ci-avant, l'infraction commise par un licencié peut également entraîner pour son club une ou plusieurs sanctions (retrait de points au classement, mise hors compétition, rétrogradation, interdiction d'accession, etc.).

COMITE DIRECTEUR

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE ET NON STRUCTURE

FUTSAL :

Cette saison, 28 équipes sont engagées en Championnat Départemental, et une en Ligue.
Les tirages des Coupes se feront en octobre.



COMMISSIONS SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Rappel des dates depuis la reprise - Saison 2022/2023

- 26/27 Août 2023 : Coupe de France – 1er Tour
- 02/03 Sept. 2023 : Coupe de France – 2ème Tour Coupe
- 09/10 Sept. 2023 : Championnats 1ère journée (pour les D1-D2-D3-D4)
- 16/17 Sept. 2023 : Coupe D.S 1er tour - C.F 3ème Tour - Coupe LFNA 1er Tour
- 23/24 Sept.2023 : Championnats 2ème journée (pour les D1-D2-D3-D4) et 1ère journée pour les D5
- 30 Sept. et 01 Oct.2023 : C.F 4ème Tour - Coupe LFNA 2ème tour – Coupe DS 2ème tour – Saboureau 1er tour – Réserves 1er tour

Fusions et Mise en sommeil effectives pour la saison 2023/2024

- Fusion des clubs de Aiffres – Fors et Prahecq > devient **A.F.P.ES**
- Fusion des clubs de La Crèche Ste Néomaye Romans > devient **Pays Néo Créchois FC**
- La mise en sommeil du club de l'**Amicale de St Martin**
- La création d'un nouveau club > **Viennay Gâtine**

Entente en D5 : (Chatillon Pompaire / Parthenay Portugais 3) et (Exireuil / Ht Val de Sèvre 3)

Championnat de D5

Composé de 84 équipes pour 9 Poules (6 poules de 9 équipes et 3 poules de 10 équipes).

1ère phase : par matches aller seulement, et doit se terminer à la trêve de décembre.

2ème phase : organisée sur 2 niveaux

1er niveau par matches Aller/Retour : Synonyme d'accession au championnat de 4ème Division (6 poules de 6 équipes).

2ème niveau par matches Aller seulement : La composition des poules sera fonction du nombre d'équipes.



COMITE DIRECTEUR

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Demande d'années sabbatiques saison 2023/2024

Arbitre de Ligue

- MICHEAU Anthony - FC Plaine et Gatine

Arbitres de District

- BREMAUD Logan - Mauzé Thouarsais
- BRUNEAU Olivier - FC Sud Gatine
- FOSSOUL Mickaël - Mauzé sur le Mignon
- GIRARD Florent - Assais
- BOISSELIER Alescio - FC Bressuire
- MAFFEI Romain - FC Bressuire
- FAYE Daouda - Chamois Niortais
- OMAR Hamza - Thouars Foot 79
- SARTI Radouan - FC Pays de l'Ouin

Accord CDA le 23/08/2023

Carte de membre honoraire arbitrage

RECOUPE Bernard pour 26 années d'arbitrage.

Accord CDA le 23/08/2023

Accord à l'unanimité des Membres du Comité du Comité Directeur

Membre coopté à la CDA

FOSSOUL Mickaël

Accord CDA le 23/08/2023

Accord à l'unanimité des membres du Comité du Comité Directeur

Demandes de licences arbitres effectuées au 31/08/2023

227 demandes, 1 en attente et 32 arrêts

Réunions préparatoires de début de saison à St Ouenne et Terves : 120 arbitres présents

Tests Physiques : à St Remy, Terves et Parthenay

Mise en place d'une réunion de formation des arbitres bénévoles : le jeudi 5 octobre à Vrère St Leger - 14 clubs sont convoqués.



COMITE DIRECTEUR

COMMISSION FORMATION PROMOTION COMMUNICATION

Matériels de dotation clubs

Ballons, maillots et médailles sont présents en stock.
38 000€ de dotations sont prévus pour cette année, même somme que l'an dernier.



Réunions décentralisées

Tombola ➤ 1er lot 10 ballons, 2ème lot 2x10 chasubles, 3ème lot 2x10 coupelles, 4ème lot plots, 5ème lot mini buts.
Le club recevant recevra 2 ballons et un fanion.

Communication – Animations

Le prochain magazine sera distribué aux clubs pour l'AG Financière.
Une convention d'objectifs sera signée pour Handisport.
E-foot continue et recherche partenaire.
L'idée d'une Coupe des Supporters est lancée ; elle se terminerait par trois journées sur site (1/4 de Finale, 1/2 Finale et Finale). La Commission FOR PRO COM réfléchit à la mise en forme.

CLOTURE DE LA REUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Daniel GUIGNARD lève la séance à 22 heures.
La prochaine réunion du Comité Directeur se déroulera le **MARDI 24 OCTOBRE 2023**.
L'Assemblée Générale Financière et la Remise des Récompenses saison 2022-2023 auront lieu le **17 NOVEMBRE 2023** à 19 h 15 à **Breuil Chaussée**.

Le Secrétaire Général
Jean-Claude BARBOTIN

Le Président
Daniel GUIGNARD

COMMISSIONS

SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès verbal n°10 - Réunion restreinte du 19 octobre 2023

Président : **M. BAUDOUIN Gilles**
Vice-Président : **M. ROUGER Alain**
Secrétaire : **M. GODET Jean-Pierre**

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres des commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ★ M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- ★ M. GODET Jean-Marie – RC Parthenay Viennay
- ★ M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- ★ M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- ★ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ★ M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- ★ M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le Procès-verbal n° 09 du 12 octobre 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 14 / 15 OCTOBRE 2023

Forfaits

Amende de 32 €

Match n° 26378845 Fomperron Ménigoute (1) – Vouillé Stade (3) en D5 poule F ➤ **Vouillé 2ème forfait**

Match n° 26384060 Val de Boutonne (4) – Aigondigné (2) en D5 poule H ➤ **Val de Boutonne 1er forfait**



COMMISSIONS

SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Amende de 21 €

Match n° 26752742 Ent. Fcgv/UsPexin (2) – Val de Boutonne (2) en U15-3ème Division poule B

➤ **Ent. Fcgv/UsPexin 1er forfait.**

Match n° 26851035 La Chapelle Bâton (1) – Poitiers Stade (1) en U16/U18 Féminines A 11, poule A

➤ **Poitiers Stade 1er forfait.**

Match n° 26851381 Migné Auxances (1) – Moncoutant (1) en U16/U18 Féminines A 11, poule B

➤ **Moncoutant 1er forfait.**

FEUILLES DE MATCH EN RETARD ou FMI NON UTILISEE

Amende de 25 €

Le Tallud : Match n° 26943237 Le Tallud (1) – Parthenay Viennay (1) en U13 – 2ème Division poule B

Le Tallud : Match n° 26948247 Le Tallud (2) – Sud Gâtine (2) en U13 – 3ème Division poule C

ARRETES MUNICIPAUX

Du Service des Sports de la Ville de Bressuire : Arrêté sur le stade Honneur A. Métayer jusqu'au 03 novembre 2023.

Pris note.

DECLARATION TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois/Plateaux 24 €

➤ Du club de Lezay : Catégories U11/U13 le 18 mai 2024 et U15 le dimanche 19 mai 2024.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATIONS MATCHS AMICAUX

➤ Du club de l'Avenir 79 : le 21 octobre 2023 contre Moncoutant en U16/U18 Féminines

COURRIERS

Du club de Beaulieu Breuil : Concernant le match n° 26374332 Beaulieu Breuil (4) – St Amand S/Sèvre (3) en D5 poule A.

Pris note – Rencontre reprogrammée au mercredi 1er novembre 2023 à 15 h 00 sur le stade de Breuil

Chaussée (les clubs ont été avisés par la messagerie officielle).

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOIN

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°9 du 17 octobre 2023

Feuilles de matchs non reçues

- 23/09 - U15 A 7 : **CHICHE 2 / ENT. USPM STE EANNE 2**
- 23/09 - U13 D3 poule C : **VOUILLE / VENISE VERTE 3**
- 07/10 - U15 D3 poule A : **GJ NORD EST 79 / GJ PAYS MAULEONAI 2**

Rencontres du 21 Octobre 2023

COUPE GAMBARDELLA

- **GJ NUEILLAUBIERS EVSABB / GJ VAL DE VONNE**
- **NAINTRE / ECHIRE ST GELAIS**
- **JAUNAY CLAN / GATIFOOT**
- **LIGUGE / CHAURAY**
- **STADE POITEVIN / BRESSUIRE**
- **RUFFEC / NIORT ST FLORENT**



GAMBARDELLA
CRÉDIT AGRICOLE
FFF

COUPE DE NOUVELLE AQUITAINE U15

- **GJ CŒUR DE BOCAGE / LOUDUN**
- **GJ AVENIR 86 / FC PAYS ARGENTONNAIS**
- **GJ NUEILLAUBIERS EVSABB / GJ PAYS MAULEONAI 5**
- **AVAILLES BONNEUIL / MONCOUTANT**
- **THOUARS / GJ HAUT POITOU**
- **GJ DISSAY BEAUMONT / PARTHENAY VIENNAI**
- **GJ CERIZAY INTERBOCAGE / NEUVILLE**
- **USPM STE EANNE / RUFFEC**
- **GJ 3 VALLEES / VAL DE BOUTONNE**
- **HAUT VAL DE SEVRE / MIGNE AUXANCES**
- **GJ OREE DE L'AUTIZE / ECHIRE ST GELAIS**
- **CELLES VERRINES / RETHAIS FC**
- **VENISE VERTE PEXINOISE / DIABLES ROUGES BCI**
- **CANTON AUNIS / CHAURAY**
- **NIORT ST LIGUAIRE / DOMPIERRE STE SOULE**
- **ES VERINOISE / NIORT ST FLORENT**
- **ENTENTE FCN 17 ASA / CHAMPDENIERS PAMPLIE**
- **EXEMPTS : NIORT CHAMOIS – FC3C – BRESSUIRE FC**



COMMISSION DES JEUNES

U17 Division 1 - Poule A

- GJ ST VARAUDAISE / ECHIRE ST GELAIS
- GJ NUEILLAUBIERS EVSABB / FC3C
- GJ CŒUR DE BOCAGE / GJ OREE DE L'AUTIZE

U17 Division 1 - Poule B

- GJ SUD DEUX-SEVRES / NIORT ST LIGUAIRE
- GJ BOUTONNAIS EN MELLOIS / VAL DE BOUTONNE LEZAY

U17 Division 2 - Poule B

GJ OREE DE L'AUTIZE 2 / USPM STE EANNE

U13 Division 3 - Poule F

USPM STE EANNE 2 / VAL DE BOUTONNE 4

U13 Division 4 - Poule B

GATIFOOT 3 / AVENIR 79

U13 Division 4 - Poule C

AFP 3 / FC BOUTONNAIS 2



FESTIVAL U13 – Groupe A – Tour 2



Plateau 1 : GJ ENE / N. CHAMOIS 1 / VENISE VERTE (stade de VRERE).

Plateau 2 : CHAURAY / GJ CŒUR DE BOCAGE / VAL DE BOUTONNE (stade de CHAURAY).

Plateau 3 : FC BOUTONNAIS / GJ OREE DE L'AUTIZE / BRESSUIRE 2 / THOUARS 2 (stade de ST POMPAIN).

Plateau 4 : GJ CERIZAY INTERBOCAGE / GJ ST VARAUDAISE / GJ SUD DEUX-SEVRES / PAYS ARGENTONNAIS (stade R. GIRAUDO - CERIZAY- Synthétique).

Plateau 5 : BRESSUIRE 1 / FC3C / CHERVEUX / SOUCHE (stade METAYER BRESSUIRE (synthétique)).

Plateau 6 : NIORT ST LIGUAIRE / THOUARS / NIORT CHAMOIS 2 / PARTHENAY VIENNAIS (stade de ST LIGUAIRE).

Plateau 7 : BEAUVOIR / ECHIRE ST GELAIS / GATIFOOT / PEXINOISE (stade de GRAND-CROIS NIORT).

Plateau 8 : NIORT ST FLORENT / PAYS MELLOIS / MONCOUTANT / AFP (stade PISSARDANT NIORT).

Le Secrétaire

Jean-Paul DENIAU

Le Président

Alexandre RAMBAUD

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°10 du 18 octobre 2023

Calendriers U11 - Phase 2

Présents : MM. RAMBAUD – DENIAU - POINCET

PHASE 1

Niveau 1 – poule A : toutes les feuilles de plateaux ont été transmises au District.

Niveau 3 – poule B : toutes les feuilles de plateaux ont été transmises au District.

Feuilles de plateau non reçues à la date de la réunion de préparation phase 2			
Niveaux	Poules	Dates	Lieux des plateaux
NIVEAU 2	POULE A	30/09	CHICHE
		07/10	PAYS ARGENTONNAIS
		14/10	THOUARS
NIVEAU 2	POULE B	14/10	PAYS MAIXENTAIS
NIVEAU 2	POULE C	14/10	USF2S
		14/10	AFP
		14/10	FC BOUTONNAIS
NIVEAU 3	POULE A	23/09	PAYS ARGENTONNAIS
		07/10	CHICHE
		14/10	NUEIL LES AUBIERS
NIVEAU 3	POULE C	14 / 10	ECHIRE
NIVEAU 3	POULE D	07/10	IRLEAU (VENISE-VERTE)
NIVEAU 3	POULE E	30/09	AM SAUZEEN
		14/10	SECONDIGNE / BELLE (VDB)
		14/10	FORS (AFP)

PHASE 2

Engagements : 111 équipes.

Retraits :

PAYS NEO CRECHOIS 3 (équipe féminine s'engageant dans le championnat 86).

FC THOUET. Equipe engagée après la parution des calendriers et entraînant la modification d'une poule. Après vérification, cette équipe n'a disputé aucune rencontre. La commission regrette vivement cet état de fait.

Nouveaux engagements :

GJ CŒUR DE BOCAGE 4 – ETSO 2 – LE TALLUD 3.

La commission procède à la constitution des niveaux en tenant compte des feuilles de plateau reçues.

NIVEAU 1 : 2 poules de 12 équipes (24).

NIVEAU 2 : 3 poules de 12 équipes (36).

NIVEAU 3 : 4 poules de 10 équipes et 1 poule de 11 équipes (51).

Le Secrétaire

Jean-Paul DENIAU

Le Président

Alexandre RAMBAUD

COMMISSION FOR-PRO-COM

Chers Amis Sportifs,

Le Président et les Membres du Comité Directeur du District de Football des Deux-Sèvres vous invitent à assister à la 2ème Réunion d'Information Décentralisée (saison 2023/2024) du District, laquelle aura lieu le :

LUNDI 30 OCTOBRE 2023 A 20 H 30
SALLE DES FETES - 79450 ST AUBIN LE CLOUD

ORDRE DU JOUR :

- 1- Mot de bienvenue de Monsieur/Madame le Maire ou de son/sa représentant(e).
- 2- Présentation du club accueillant.
- 3- Mot du Président du District
- 4- Commission Jeunes :
 - ★ Déclarations Ententes
 - ★ Notion d'équipe supérieure
- 5- Commission Sportive
 - ★ Tableau des montées et descentes saison 2024/2025
 - ★ Retour sur les coupes
 - ★ Réserves d'avant match et réclamations d'après match
 - ★ Moins de 23 ans, contrôle feuille de match
 - ★ Obligations des clubs et statut de l'arbitrage
- 6- Utilisation de la tablette
- 7- Divers Arbitrage
- 8- Questions diverses
- 9- Tirage Finale Départementale 1er tour Festival PITCH U13
- 10- Tirage de la tombola



Si vous souhaitez que l'on débâte d'un sujet qui vous tienne à cœur, dans les questions diverses, il serait préférable que vous nous le présentiez par écrit via la messagerie Zimbra, huit jours avant la réunion, ce qui nous permettra de l'étudier et d'y apporter la meilleure réponse possible.

Nous comptons, bien sûr, sur la présence de Membres de votre association, entre autres notamment celles du Président, du (ou de la) Secrétaire, de l'Arbitre ou (les Arbitres) rattaché(s) à votre club, des Educateurs, Educatrices ou Responsables des Jeunes ainsi que les Féminines (Dirigeantes, Joueuses) et nous vous en remercions par avance.

Clubs invités :

Airvo St Jouin - Augé Azay - Brion - Buslours Thireuil - Cerizay Portugais - Champdeniers Pamplie - Chatillon Pompaire - Cherveux - Chiché - Fayenoirterre - Fomperron Ménigoute - Gati Foot - Sud Gâtine - Genneton - L'Absielargeasse Moutiers - Les Gâtinaises - Le Breuil Bernard - Le Tallud - Mahorais Bressuire - Neuvy Bouin - Parthenay Viennay - Parthenay Portugais - St Aubin le Cloud - St Martin du Fouilloux - Ste Ouenne - Viennay

AVIS AUX CLUBS

JOURNEE DE L'ARBITRAGE

A l'occasion de la rencontre opposant les clubs du FC Bressuire (R1) et des Chamois Niortais (N1) pour le compte du 5ème Tour de la Coupe de France, les Journées de l'Arbitrage La Poste étaient présentes au stade Alain Métayer de Bressuire.

Après avoir été mis à l'honneur par le speaker du stade, Kirill Lecennes, jeune arbitre du FC3C, a pu donner le coup d'envoi fictif de cette rencontre qui s'est soldée sur le score de 2 à 1 en faveur des Chamois Niortais face à une très belle équipe bressuiraise et devant près de 1 800 personnes.

Une belle expérience pour notre jeune arbitre qui en gardera des étoiles pleins les yeux.

Nous remercions le club du FC Bressuire pour leur accueil et leur collaboration pour la mise en place de cette opération.

Anthony MICHEAU



AVIS AUX CLUBS



Inauguré en 2022-2023, le jeu mobile Coupe de France Explore, utilisant la géolocalisation et la réalité augmentée, revient pour sa deuxième saison. Il est lancé dès le 5e tour de la Coupe de France avec une formule enrichie.

Disponible sur l'Apple Store et Google Play, l'application Coupe de France Explore a été entièrement retravaillée pour améliorer l'expérience de jeu. Autour d'un univers graphique immersif et modernisé, les joueurs et joueuses retrouveront les mini-jeux en réalité augmentée à l'effigie des partenaires de la Coupe de France : le Crédit Agricole, KFC, EDF et Intermarché.

Tout savoir sur le jeu : <https://www.fff.fr/658-app-coupe-de-france-explore.html>

AVIS AUX CLUBS



Si votre club rencontre un souci pour installer l'application FMI sur des nouvelles tablettes ANDROID et que celle-ci n'est pas proposée dans le PlayStore, avec le message suivant :



Voici le process de contournement pour installer l'application FMI :

- Accéder aux « Paramètres » de la tablette
- Accéder aux « Applications »
- Paramètres Avancés
- Accès spécifiques
- Installation d'applis inconnues
- Chrome
- Autoriser cette source



Ensuite :

- Télécharger l'APK à cette adresse :

<https://d.apkpure.com/b/APK/com.umanis.cordova.feuilledematch?version=latest>

Et l'application FMI est installée.

INFORMATION IMPORTANTE

Depuis le début de la saison, nous constatons un nombre important de FMI non utilisées.

Il semblerait que ce ne soit pas le fait uniquement du club recevant et que beaucoup de responsables d'équipes ne disposent pas de leurs codes d'accès, rendant la FMI inutilisable.

Aux gestionnaires Footclubs, nous demandons de veiller à ce que chaque responsable d'équipe ait accès à la FMI.

AVIS AUX CLUBS

COORDONNEES DES CLUBS

Il serait souhaitable que chaque club puisse être joignable en cas de besoin urgent.

C'est pourquoi nous vous demandons, en passant par Footclub, de mettre les coordonnées diffusables, d'au moins 2 membres de votre club.

Vous trouverez ci-dessous, la procédure à suivre pour effectuer cette opération.

PROCEDURE CONTACTS DES CLUBS VISIBLES SUR INTERNET

Afin de pouvoir être contacté par les autres clubs ou par le District (notamment en cas d'intempéries), chaque club doit mettre **au moins 2 personnes** où les **coordonnées** sont inscrites **diffusables**.

Ci-dessous la procédure à suivre dans Foot club MENU



- La liste des membres du club apparait après le clic sur « membres du club »
- Cliquer sur le nom de la personne qui souhaite voir ses coordonnées diffusables (obligatoire pour au moins 2 personnes du club)

Ses différentes coordonnées et notamment les possibilités de contact apparaissent

Coordonnées	Etat de diffusion
<input type="checkbox"/> Téléphone domicile	Non diffusables
<input type="checkbox"/> Téléphone travail	Diffusables
<input type="checkbox"/> Mobile personnel	Non diffusables
<input type="checkbox"/> Mobile travail	Diffusables
<input type="checkbox"/> Email officiel	Diffusables
<input type="checkbox"/> Email personnel	Non diffusables
<input type="checkbox"/> Fax domicile	Diffusables
<input type="checkbox"/> [Autre]	[Option]

Au fur et à mesure que vous enregistrez les coordonnées de la personne, en bout de ligne vous avez la possibilité de mettre diffusable ou non. Si la personne est déjà enregistrée, il suffit juste de mettre « diffusable » en bout de ligne puis valider en bas à droite

Mettre obligatoirement **diffusables** sur 2 membres du club. Le numéro du **téléphone portable** est préférable, car la personne peut être jointe plus facilement et avec possibilité de laisser un message (notamment en cas de report de match si intempéries)

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition si nécessaire.

AVIS AUX CLUBS

Fondation du Football

16ème édition des Trophées Philippe SEGUIN

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.



4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

Education & Citoyenneté – Mixité & Diversité
Solidarité & Inclusion – Santé & Environnement

2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Le calendrier 2023-2024

Dépôt des candidatures du **26 septembre 2023 au 10 décembre 2023**

<https://fondationdufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2024-club-de-football-amateurs-95ba43>

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2024

Jury d'audition des clubs : mars 2024

Cérémonie de remise des trophées : mai 2024

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 4 026 bonnes pratiques recensées
- 257 clubs récompensés
- 849 K€ de dotation globale

AVIS AUX CLUBS



AMICALE DES EDUCATEURS DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES



**Soirée débat le lundi 20 Novembre 2023
au parc de l'Enjeu de Parthenay**

La première action de la saison de l'Amicale s'orientera sur un débat autour du « *management d'une équipe professionnelle et les problèmes liés* » par **Philippe HINSCHBERGER**, entraîneur des Chamois Niortais.

L'échange avec Philippe se déroulera de 19h à 21h avant de partager un moment convivial autour d'un buffet offert aux adhérents participants (payant pour les non amicalistes).

Cette soirée est ouverte à tous. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues (moyennant une participation de 11€ pour le buffet).

Inscription obligatoire en ligne :

- via le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/amicale-des-educateurs-de-football-des-deux-sevres/evenements/soiree-debat>

- ou en flashant le QR Code ci-contre :



INFOS DES CLUBS

CONCOURS DE PÉTANQUE

SAMEDI 21 OCTOBRE 13H

AMATEURS DE PÉTANQUE, NE MANQUEZ PAS NOTRE
CONCOURS ! VENEZ DÉFIER VOS ADVERSAIRES ET
TENTEZ DE REMPORTEZ LE TITRE.



DE NOMBREUX LOTS
MIS EN JEU
Tous les participants seront
récompensés

ORGANISÉ PAR LE FCP



INSCRIPTION SUR PLACE AU STADE DE
SAINT HILAIRE LA PALUD

LA DOUBLETTE 12€

INFOS DES CLUBS

USF2S
2015

GJSDS

Stage football de l'USF2S et du GJSDS

Au programme :

- Jeux techniques et ludiques
- Futsal
- Activités pédagogiques

**OUVERT
À TOUS DE 7
À 15 ANS
LICENCIÉ(E)S
EN CLUBS OU
NON
80€ LES 5
JOURS**

**Du lundi 30 octobre au
vendredi 3 novembre**

**Stade Municipal
Rue du Stade, Frontenay-Rohan-Rohan**

Réservations et informations
Thomas CAILLÉ, éducateur diplômé BMF,
06 46 64 39 90 thomascaille.pro@gmail.com

INFOS DES CLUBS

Les **ST PATRICKS**
PRÉSENTENT

MUSIC' HALLES

COMÉDIE CHANTÉE

GALERIES LAPAILLETTE

CE SOIR
MUSIC' HALLES
GALERIES LAPAILLETTE

MP5 sonorisation

Organisé par
CASA FOOT Saint Aubin le Cloud

SAMEDI
25 NOVEMBRE 2023
20 H 30

SALLE POLYVALENTE
SAINT AUBIN LE CLOUD

RESERVATIONS : ☎ 06 34 01 84 69
☎ 06 88 02 83 80

TARIF : ADULTES 16 € - 8 € (- DE 12 ANS)
PLACEMENT LIBRE

AGE CHAQUE
JOUR DANS NOTRE
DISTRICT ET AVEC
DE LA SOCIÉTÉ.

CHARENTAIS MAGAZINE
UNION MÉDIAS

Imprimé par le Crédit Agricole CMDS 399 354 810 RCS La Rochelle IDU FR234281_03HOZZ - Ne pas jeter sur la voie publique - Passez au 10 !

INFOS DES CLUBS



THENEZAY

79390
Place de l' Hôtel de ville



MARCHÉ de Noël 2023

Samedi 25 Novembre à partir de 16 h
Dimanche 26 Novembre de 9 h à 18 h

Tout le week-end

40 Chalets : producteurs - artisans - exposants
Visite du Père Noël (Samedi de 16 h à 19 h)
(Dimanche de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h)



Animations

Samedi soir : Repas dans la salle Michel Bonnet
Sur réservation : Adulte 11.00 € - Enfant (jusqu' 10 ans) 6.00 €
Au menu : Parmentier de canard – fromage - crêpes
Animé par « DYNAMITE TRANSFERT »

Dimanche après-midi Animation musicale

Réservations et renseignements
05.49.60.15.90 ou 06.73.82.82.55
05.49.63.01.81 ou 06.30.21.77.87
mail : epat.thenezay@gmail.com

Organisé par l'Association E.P.A.T
Ensemble Pour l'Animation Thénézézienne



Imprimé par le Crédit Agricole CMDS - 399 354 810 RCS La Rochelle - IDU FR234281_03HOZZ - Ne pas jeter sur la voie publique - Pensez au tri !

AGIR CHAQUE
JOUR DANS VOTRE
INTÉRÊT ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ



CHARENTE-MARITIME
DEUX-SÈVRES





NOS PARTENAIRES

